

GRAND SITE



DE FRANCE



**MAIRIE DE VERGISSON**

Département de Saône et Loire

**2 place de la mairie  
71960 VERGISSON**

téléphone 03 85 35 83 96

[mairie-vergisson@wanadoo.fr](mailto:mairie-vergisson@wanadoo.fr)

web : [vergisson.com](http://vergisson.com)

## **COMPTE RENDU DE SEANCE DU 9 décembre 2015**

*Suivant l'article L 2121-25 du CGCT*

Le 9 décembre 2015 à 19 h 30, en mairie de Vergisson, s'est réunis sous la présidence de Monsieur Roger LASSARAT

- Mmes et Mrs Didier VEILLITH, Pierre BAGNE, Eve REY, Eric FOREST, Gisèle MEUNIER, Lionel LAUER, Laurent COLPART, Anne BROCHETTE

### **1°/ Délibération / Concours du receveur municipal – conditions d'attribution d'indemnité**

Le conseil municipal accepte le versement de l'indemnité de conseil au taux de 100 % au receveur municipal pour bénéficier de ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptables.

### **2°/ Délibération / Place de l'église – subvention DETR et fonds de concours**

Dans le cadre de l'aménagement de la place de l'église, le conseil municipal sollicite les aides financières auprès de l'état au titre de la DETR, et auprès de la CAMVAL au titre du fonds de concours.

### **3°/ Délibération / Droit de chasse communal**

Au terme des différentes discussions, le conseil municipal décide de maintenir le droit de chasse accordé à l'association de chasse « le p'teu » en émettant le souhait que les membres de cette association soient composés majoritairement de chasseurs Vergissonnais.

### **4°/ Délibération / Comptabilité**

Relatif aux nouvelles dépenses d'investissement 2016 qui pourraient intervenir avant le vote du budget primitif 2016, le conseil autorise le paiement de ces dépenses sur l'année 2016 et ce avant le vote du budget primitif 2016 à hauteur de 25 % des crédits votés au budget primitif 2015.

### **5°/ Délibération / Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) : avis sur la dissolution du SIVOS DAVAYE VERGISSON**

Vu la loi NOTRe portant nouvelles organisation territoriale de la République, le conseil municipal donne un avis défavorable sur la dissolution du SIVOS DAVAYE VERGISSON, invoquant les motifs suivants : difficultés financières et comptables (emprunts en cours, bâtiments scolaires financés par les 2 communes, clé de répartition des charges), difficulté de gestion (gestion des personnels et du

secrétariat), complexité de la mise en place d'une convention...) et aucun gain notable à cette dissolution.

**6°/ Délibération / Comptabilité**

Le conseil municipal accepte le réajustement des crédits en dépenses d'investissement et de fonctionnement avant la clôture de l'exercice 2015.

Le Maire  
Roger LASSARAT